



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Contact Réfèrent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53



**L'OFFICIEL 66 N°34 DU 15/04/22
SAISON 2021/2022**

**L'OFFICIEL 66 N°34 DU 15/04/22 SAISON
2021/2022**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL :



U14 F

Plus de trente jeunes joueuses ont été convoquées par l'Equipe Technique Régionale pour participer à un stage U14 F du mercredi 27 avril au vendredi 29 avril à Sète.

Joueuses des P-O



HINAULT Cassandra UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM
LOCUTY CAMELIN Charlotte CANET ROUSSILLON FC
PATYSWIT Rachel ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
RENSKI Cerise ESPOIR FEMININ PERPIGNAN

U14

Plus de trente jeunes joueurs ont été convoqués par l'Equipe Technique Régionale pour participer à un stage U14 du mardi 03 mai au jeudi 05 mai au CRF Castelmaurou.

Joueurs des P-O



CAMARA DANAN MOHAMED FC CERDAGNE
DIOUANE OUALID CANET RFC
PANDORE MATHYS UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM
SUTRA MAXENCE CANET RFC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 14/04/22

Président : WATTELLIER Eric
Président Délégué : WATTELLIER Marc
Vice-Présidente : Aline GARRIGUE
Secrétaire Général : GRISORIO Vincent
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART
Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFA : du 08/04/22, informant qu'un webinaire se déroulera le 19/04/22 de 14h à 16h concernant la convention ANS – FFF. Pris note.

LFO : du 07/04/22, invitation réunion AE2F des Ligues et Districts du 21/04/22 à Castelmaurou. M. Marc WATTELLIER sera présent.

LFO : du 11/04/22, courriel de M. Arnaud DALLA PRIA, Président de la Ligue d'Occitanie. Pris note.

FC LE BOULOU SJPC : du 08/04/22, invitation à son tournoi des 16-17/04/22. Remerciements, sera présent : M. Marc WATTELLIER.

FC LATOUR BAS ELNE : du 08/04/22, invitation à son tournoi des Phoenix des 16-17/04/22. Remerciements, sera présent le 16/04 M. Vincent GRISORIO.

AS PRADES : du 11/04/22, concernant la désignation des jeunes arbitres stagiaires. Pris note, transmis à la CDA.

SALEILLES OC : du 11/04/22, concernant l'arbitrage de son match D2 du 10/04/22. Pris note, transmis à la CDA.

SO RIVESALTES : du 12/04/22, invitation à son tournoi de Pâques des 16-17/04/22. Remerciements, seront présents : Mme Sandrine DOMART et M. Christophe SALMERON.

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 12/04/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaires Compétitions : J-Marie LEWANDOWSKI (Séniors), Régis SANCHEZ (Jeunes)

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD

Excusé : Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CORRESPONDANCE

- FC CERET et SO RIVESALTES (courriel du 09/04/22), demande de report du match D2 CERET / RIVESALTES 2 du 17/04/22 au 01/05/22. Avis favorable.
- FC BAHO-PEZILLA et ENT. SALANCA-PIA (courriel du 09/04/22), notifiant leur accord pour avancer le match D1 du 17/04 les opposant au jeudi 14/04/22. Avis favorable.
- FC ST CYPRIEN (courriel du 11/04/22), informant que le match D1 ST CYPRIEN / OCP 2 du 17/04 se jouera à 13h00 (ouverture R1 Féminine) et, le match D4 ST CYPRIEN 2 / ATAC 2 à 11h00. Pris note.
- FC BAHO-PEZILLA (courriel du 11/04/22), demandant le report du match D4 du 17/04/22 BAHO-PEZILLA 2 / AJ BAS VERNET (problème d'effectif). Manque accord du club adverse.
- FC ST CYPRIEN et OCP (courriel du 12/04/22), notifiant leur accord pour jouer le match D1 ST CYPRIEN / OCP 2 le samedi 16/04/22. Avis favorable.

MATCH SENIORS REMIS

- D3 FC DES ASPRES / FC ALBERES-ARGELES 3 du 24/04 remis au 01/05/22 (terrain de Banyuls Dels Aspres occupé par un vide grenier le 24/04 – arrêté municipal).

Rappel décision réunion plénière du Comité Directeur du 31/03/22

Le Comité Directeur demande aux clubs qui ont des matches en retard de trouver une entente avec leur(s) adversaire(s), pour que ces rencontres soient jouées avant le 15/05/22, sous peine de pénalité aux deux clubs (perte du match).

FINALE SENIORS D4

- La Finale D4 se déroulera le 22/05 à 15h00 avec les 2 premiers des Poules A et B pour définir le Champion du Roussillon.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 6 - CHAMPIONNAT D4

Si 2 poules, le club classé premier de chaque groupe accède automatiquement en DEPARTEMENTAL 3. Ils disputeront en un seul match, sans prolongation et avec tirs au but éventuellement le titre de champion du Roussillon.

MATCHES DE FIN DE CHAMPIONNATS

La Commission informe les clubs qu'aucun match des 2 dernières journées des championnats séniors et jeunes ne sera reporté (sauf par le District en cas d'intempéries).

MATCHES DE JEUNES REMIS

- U17 D2 A du 02/04 N°52511.2 CERDAGNE / CABESTANY remis au 24/04
- U15 D1 du 02/04 N°24237367 FC LE SOLER / FC THUIR remis au 24/04
- U15 D2 du 06/04 N°24249219 THUIR 2 / RIVESALTES remis au 24/04
- U15 D2 du 09/04 N°52777.2 USEPMM 3 / ASPM remis au 24/04 (à inverser si terrain de St Estève non disponible)
- U13 D1 du 16/03 N°52335.2 ELNE FC / USEPMM 3 remis au 23/04
- U13 D2 A du 12/03 NEFIACH SPORTS / BAGES N°24251161 remis au 23/04
- U13 D2 C du 06/04 N°53229.1 USEPMM 5 / PIA remis au 23/04
- U13 D3 B du 09/04 N°53397.1 PEYRESTORTES / FC BARCARES MEDITERRANEE (nouveau jeu : accord des 2 clubs), à jouer en semaine avant le 08/05/22.

DOSSIER TRANSMIS EN REGLEMENTS CONTENTIEUX

- Match U15 D2 B du 09/04 ENT. PIA SALANCA / FC LE BOULOU SJPC

AMENDES

U11 – Journée du 26/03/22

OFFICIEL N°33 :

Poule D : FC BAHO-PEZILLA : Aucun retour - **60€**

RECTIFICATIF

OFFICIEL N°34 : **50€** - Forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre

ATAC : **50€** - Forfait d'équipe sur le match U13 D1 ASPRES / ATAC du 02/04/22

RAPPEL ARTICLE 9 EPREUVES OFFICIELLES

Les notifications destinées au District et à l'adversaire, devront être adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, **le mardi avant 18h00 précédant le jour de la rencontre**, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche, ou dans les délais prescrits (**5 jours**) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine. A défaut il sera fait application de l'amende prévue au premier paragraphe. Le club «visiteur» qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devra s'en informer auprès du District, aux heures de permanence, et ce, jusqu'au **mercredi 12h00 dernier délai**. **Le non-respect de ces obligations, dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraînera la perte du match «par forfait» du club ou des clubs fautifs, avec toutes ses conséquences.**

Le Président

Les Secrétaires

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Féminines

REUNION DU 13/04/22

Présidente : Zakia MAALOU (excusée)

Secrétaire : Manon ALLIEU

Présents : Annick COUEFFEC, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

Excusée : Patricia BREUX

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour :

- traitement des affaires courantes,
- enregistrement des résultats,
- vérification des classements.

MATCHES REMIS

▪ En raison de l'organisation des Finales Régionales du Festival Foot U13 Pitch le week-end des 14-15/05/22 sur les installations sportives de Canet-en-Roussillon, le match U16F du 15/05/22 N°24373664 CANET RFC / UF LEZIGNANAIS est avancé au week-end des 07-08/05/22.

▪ Le match Féminines Séniors à 8 THUIR / POLLESTRES 2 du 17/04/22 N°24067035 est remis au 24/04/22.

Rappel décision réunion plénière du Comité Directeur du 31/03/22

Le Comité Directeur demande aux clubs qui ont des matches en retard de trouver une entente avec leur(s) adversaire(s), pour que ces rencontres soient jouées avant le 15/05/22, sous peine de pénalité aux deux clubs (perte du match).

FORFAIT D'EQUIPE

FC ALBERES-ARGELES : forfait d'équipe sur le match Féminines Séniors à 8 du 10/04 THUIR / ALBERES-ARGELES N°24067027.

- Amende : **100€**

MATCHES DE FIN DE CHAMPIONNATS

La Commission informe les clubs qu'aucun match des 2 dernières journées des championnats Séniors Féminines à 8 et U16F ne sera reporté (sauf par le District en cas d'intempéries)

La Secrétaire
Manon ALLIEU

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 13/04/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Michel RAMONEDA

Excusés : Didier CHOBEAUX, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

**Match U15 D2 B du 09/04/22 N°24249322
ENT. PIA – SALANCA / FC LE BOULOU SJPC**

Vu :

- Les différents courriels.

Attendu :

- que la date du match a été fixée au samedi 9 avril 2022.
- que le club de L'ENTENTE PIA - SALANCA a adressé au district sa convocation de match **le vendredi 8 avril 2022 (hors délai)**.
- que le club du FC LE BOULOU SJPC s'est renseigné auprès du district par appel téléphonique et courriel, pour connaître l'heure et le lieu de la rencontre.

▪ Considérant les dispositions de l'Article 9 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District qui stipulent : que les notifications destinées au District et à l'adversaire doivent être adressées ou envoyées par la boîte officielle **au plus tard le mardi avant 18 heures** précédant le jour de la rencontre, lorsque celle-ci est fixée au samedi ou au dimanche. Que le club visiteur qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire doit s'en informer auprès du District, aux heures de permanence et ce **jusqu'au mercredi 12h dernier délai. Que le non-respect de ces obligations dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraîne la perte du match par forfait du ou des clubs fautif(s), avec toutes ses conséquences** (application de l'amende prévue pour non notification ou notification hors délai).

PCM : La CRC, jugeant en 1ère instance, dit qu'il y a lieu de donner **match perdu par forfait (-1pt) à l'Entente PIA - SALANCA** et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation : ENTENTE PIA - SALANCA **0F - 3** FC LE BOULOU SJPC.

- De plus, la CRC inflige une amende de **50€** à l'ENTENTE PIA - SALANCA pour notification hors délai (Tarifs et Amendes 2021/2022).

LA PRÉSIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

**PROCHAINE REUNION
LE 20/04/22**

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. PISCITELLO Joseph

Commission des Terrains & Installations Sportives

REUNION DU 04/04/22

Coordinateur CDTIS / CRTIS : Marc WATTELLIER

Président : Gérard ANCEL

Secrétaire : Jean-Claude RICHARD

Présents : Jean-Louis CAPDEVIELLE, Jean-Luc GARCIA, Charles PLANAS

Excusés : Didier CHOBEAUX, Francis GOORIS, Eric MOUSSET

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CONTRÔLES ENVOYÉS À LA LIGUE :

Stades de FOURQUES – BAIXAS – VILLENEUVE DE LA RIVIERE

COMPTE RENDU DES VISITES EFFECTUÉES

CONTROLE ECLAIRAGE

- Stade JEAN LAFFON à PERPIGNAN

CONTROLE TERRAIN

- FOURQUES - BAIXAS - VILLENEUVE DE LA RIVIERE - LE BARCARES -
CANOHES - PEYRESTORTES

VISITES PROGRAMMÉES

CONTROLE TERRAIN

- ST GENIS DES FONTAINES le lundi 21/04/2022 à 10h30
MM : PLANAS – ANCEL
- ST ANDRE le lundi 21/04/2022 à 11h30
MM. PLANAS – ANCEL
- MAUREILLAS le jeudi 28/04//2022 à 10h30
MM : PLANAS – ANCEL ou RICHARD
- VILLENEUVE DE LA RAHO le lundi 25/04/2022 à 11h00
MM : ANCEL ou RICHARD – CAPDEVIELLE
MM : GARCIA -CAPDEVIELLE
- MILLAS : le jeudi 05/05/2022 à 11h00
MM : GARCIA – RICHARD

La commission souhaite un prompt rétablissement à M. CHOBEAUX DIDIER

Le PRESIDENT
M. ANCEL Gérard

Le SECRETAIRE
M. RICHARD Jean-Claude

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 13/04/22

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présent : Gérard ANCEL, Eric MOUSSET

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

Excusés : Claude POURCEL, Logan ROPERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

R A P P E L

*Les sanctions disciplinaires sont consultables
UNIQUEMENT :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-
verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine réunion le 20/04/22

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard DUQUESNE

Commission Départementale des arbitres

PROCES-VERBAL REUNION DU 07/04/22

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE

- Reçu courriel du FC Albères-Argelès demandant 3 officiels pour la rencontre D3 du 10/04/2022 à 15H00 – FC Albères-Argelès / Vinça 2. Pris note
- Reçu courriel du FC Baho-Pézilla demandant 3 officiels pour la rencontre D4 du 17/04/2022 – Baho-Pézilla / ASJ Bas Vernet. Pris note
- Reçu courriel du FC Le Soler demandant 3 officiels pour la rencontre U17 D1 du 09/04/2022 à 17H30 – FC Le Soler / US Bompas. Pris note
- Reçu courriel du FC Vinça demandant 3 officiels pour la rencontre du 10/04/2022 à 15H00 – FC Albères-Argelès / Vinça 2. Pris note
- Reçu courriel l'A.S. Prades demandant 3 officiels pour rencontre D4 du 10/04/2022 à 15H00 – OC Perpignan 3 / AS Prades.

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M. KADRI Kenzo – 02/04/2022
- Indisponibilité de M. GENIEVRE Thierry – 10/04/2022
- Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane – 15/05/2022 + 18/04/2022 => 25/04/2022
- Indisponibilité de M. PARAYRE Romain – 06/04/2022 + 13/04/2022
- Indisponibilité de M. PEREZ Dylan – 01/05/2022
- Indisponibilité de M. DAUSE Vincent – 03/04/2022
- Indisponibilité de M. CLEMENTE Cédric – 23 & 24 /04/2022 + 03/06/2022 => 05/06/2022
- Indisponibilité de M. LAURET Noah – 21/05/2022 => 29/05/2022
- Indisponibilité de M. GUERRIOT Christophe – 17/04/2022 + 23/04/2022 + 29/04/2022 => 08/05/2022 + 10/06/2022 => 15/06/2022
- Indisponibilité de M. SANDLER Florian – 16 & 17 /04/2022
- Indisponibilité de M. VARIN Baptiste – 21/05/2022 + 28/05/2022
- Indisponibilité de M. AMARA Nadir – 17/04/2022 => 24/04/2022
- Indisponibilité de M. KASHI Isguem – 16 & 17 /04/2022
- Indisponibilité de M. PONCET Alexis – 30/05/2022 => 31/08/2022
- Indisponibilité de M^{elle} MARTIN Axelle – 06/04/2022 => 10/04/2022
- Indisponibilité de M. AMBROISE Eros – 09 & 10 /04/2022
- Indisponibilité de M. BRISSY Noha – 09/04/2022
- Indisponibilité de M. ID BOUSSADEL Brahim – 30/04/2022
- Indisponibilité de M. AMIAR Kamel – 02/04/2022

La CDA

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

PROCES-VERBAL REUNION DU 14/04/22

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE

- Reçu courriel du FC Elne demande 3 officiels pour la rencontre D2 du 17/04/2022 à 15H00 Saleilles O.C. – F.C. Elne. Pris note.

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M. MARTINEZ Remi – 01/05/2022
- Indisponibilité de M. LE HENAFF Eddy – 16 & 17/04/2022
- Indisponibilité de M^{elle} MARTIN Axelle – 13/04/2022 => 17/04/2022
- Indisponibilité de M. MONCHABLON Clément – 06/04/2022 + 13/04/2022
- Indisponibilité de M. BOUABDALLAH Aicha – 15/05/2022
- Indisponibilité de M. NADIR Abdennabi
- Indisponibilité de M. BUSSIERE Thomas – 06=>08/05/2022 + 16/05=>22/05/2022 + 04&05/06/2022
- Indisponibilité de M. GAUTERON Elliott – 21/04/2022 => 08/05/2022
- Indisponibilité de M. GUEROT Christophe – 28&29/05/2022
- Indisponibilité de M. FROGER Maxens – 16 & 17 /04/2022
- Indisponibilité de M. PARAYRE Romain – 16&17/04/2022
- Indisponibilité de M. GENIEVRE Thierry – 24/04/2022
- Indisponibilité de M. KASHI Isguem – 24/04/2022
- Indisponibilité de M. PONCET Alexis – 23&24/04/2022
- Indisponibilité de M. LEMONNIER Noé – 16/04/2022 + 07/05/2022 + 23/04/2022 + 21/05/2022
- Indisponibilité de M. EMRE Kara – 16/04/2022 => 23/04/2022 + 30/04 & 01/05/2022 +
- Indisponibilité de M. BERTHAUME Rémi – 23/04/2022
- Indisponibilité de M. KONATE Adama – 09/04/2022 + 10/04/2022 + 16&17/04/2022
- Indisponibilité de M. VIGNERON Maurice – 01/05/2022
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal – 23/04/2022

CONSEIL DE L'ORDRE

- 2 arbitres convoqués en Conseil de l'ordre
- 3 arbitres non désignés 1 week-end – Absence injustifiée
- 4 arbitres rappelés à l'ordre – Indisponibilité tardive

La CDA

